



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 184

PORT-AU-PRINCE

Mardi 23 Octobre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Johnny METELLUS, Vice-Délégué de l'Arrondissement de Port-au-Prince.

AVIS

- Avis approuvant la modification apportée aux Statuts, à l'Acte constitutif et à l'Acte de souscription de la Société Anonyme dénommée :
«SOCIÉTÉ HOLDING D'INVESTISSEMENT 13, S.A. en celui de HT AGRO, S.A.».
- Procès-verbal y annexé.

* * *

- Avis approuvant la modification apportée aux Statuts, à l'Acte constitutif et à l'Acte de souscription de la Société Anonyme dénommée :
«BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH)». (Reproduction pour erreurs matérielles, voir «Le Moniteur» No. 109 du jeudi 21 juin 2018).
- Procès-verbal y annexé.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment ses articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 fixant les règles appelées à définir l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 créant dans chaque département géographique une représentation civile du Pouvoir Exécutif dénommée : «Délégation» et fixant les Missions et Attributions des Délégués et Vice-délégués ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Vice-délégué de l'Arrondissement de Port-au-Prince ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et, après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Johnny METELLUS est nommé Vice-délégué de l'Arrondissement de Port-au-Prince.

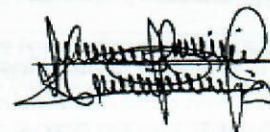
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 10 octobre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



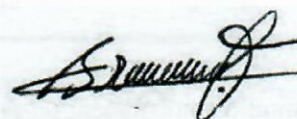
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités Territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET